

1. Définition de la consistance du lot et de la location

Département	78
Superficie	418 ha
Communes de situation	Magny Les Hameaux - Mesnil Saint Denis - Trappes
Consistance	parcelles 1 à 51
Engrillagements	parcelles 1-15-27-31 (7ha), à la demande de l'agent ONF, les animaux se trouvant à l'intérieur des enclos devront être prioritairement réalisés
Limites :	
N	Périmètre de la zone d'activités Trappes/Elancourt
E	Périmètre Domanial et zone industrielle
S	Périmètre domanial - cultures
O	Périmètre domanial
Gibier autorisé	Sangliers, chevreuils, renards uniquement
Maison forestière	RAS
Equipements touristiques	Obligation pour le locataire de tenir compte, sur le plan de la sécurité, des équipements touristiques, situés dans le lot ou le traversant et notamment piste cyclable et aire de stationnement
Zone de « Non tir »	Les parcelles 1 à 4,33,35,44 à 51 sont des parcelles en zone de rabat. Les parcelles 17,19 et 31 ne pourront faire l'objet de tir et de postes dans le périmètre de la M.F de l'Hamadryade.
Agent responsable du lot :	Denis NOVELLO M.F des Roches 27 chemin des Oiseaux 78114 MAGNY-LES-HAMEAUX Tél : 01.39.56.98.18/ 06.23.02.65.39 Courriel : denis.novello@onf.fr

2. Conditions particulières de l'exercice de la chasse

Jours de chasse	3 jours de chasse en traque/ affût combiné Le vendredi sauf lorsqu'il est férié, et en dehors des périodes de vacances scolaires. Sur la totalité du massif (Bois de Trappes et Mérantaise)
Nombre de chasseurs	20 fusils et rabatteurs armés sur la totalité du massif (Bois de Trappes et Mérantaise)
Plan de chasse	25 Chevreuils - Sangliers
Laissez-passer	10 en période de chasse, et 2 hors période de chasse
Autre mode de chasse sur le lot et gibier concerné	Néant
Organisation des différents modes de chasse	Le tir par anticipation du chevreuil pourra se pratiquer en fonction de la législation en vigueur
Suivi des prélèvements	Feuillet de déclaration et présence occasionnelle de l'agent responsable du lot au tableau
Traitement des viscères	Evacuation et traitement des viscères par une structure agréée
Protection de la biodiversité et pratiques de chasse	Le responsable du lot organisera la sécurié le long de la voie publique par la mise en place de panneaux triangulaires "Danger - Chasse en cours". Le responsable du lot devra réunir, à chaque journée, les participants pour rappeler les consignes de tir et de sécurité (organisation, rappel des angles de sécurité, connaissance des différents postes pourvus, comportement envers les autres usagers,...).